



Plœuc-L'Hermitage, le 07 juillet 2019

Monsieur le Député au Parlement européen,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Député au Parlement européen, et de formuler à l'occasion de votre prise de fonction tous mes vœux de réussite pour l'avenir de l'Europe et de nos territoires.

Alors que la programmation européenne 2014-2020 du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural) en France tarde à se déployer et que les négociations pour la programmation 2021-2027 ont déjà commencé, je me permets de vous solliciter au titre de la Fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme LEADER.

Comme vous le savez, LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27000 communes et 26 millions d'habitants). 704 millions d'euros de FEADER y sont consacrés pour la période 2014-2020.

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Ce soutien, particulièrement adapté, est indispensable pour le développement de nos territoires. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux, dans chaque commune, dans chaque village de France.

Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, seuls 22 % des fonds ont été programmés et 7 % ont été payés en France (chiffre ASP du 30 juin 2019). Au dernier classement européen, la France se situe en avant-dernière position devant la Slovaquie en matière de consommation des fonds.

Les conséquences de ce retard sont nombreuses et regrettables : mise en difficulté de porteurs de projets privés de financement, perte d'ingénierie des territoires, perte de crédibilité de la France sur le sujet du développement rural dans cette période de négociation pour les politiques européennes post-2020, dégradation de l'image de l'Europe auprès de nos concitoyens du monde rural...

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques au niveau européen, la mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER et sa poursuite dans les politiques européennes post 2020, demeurent plus que jamais des sujets de préoccupation majeure pour les territoires ruraux.

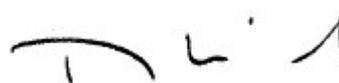
Aujourd'hui, notre Fédération est le **seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficace possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est **un partenaire reconnu** et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Sachez que notre association est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions européennes, nationales (Ministères, Régions de France, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, etc.), régionales et départementales. Nous y défendons, notamment, la simplification des procédures de gestion du programme et une plus grande efficacité du circuit d'instruction et de paiement français.

Dans ce contexte, je souhaitais vous faire part de la nécessité de défendre le programme européen de développement rural LEADER avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement. Une baisse du budget de la PAC – ou un maintien en défaveur du 2<sup>ème</sup> pilier - n'irait pas dans le sens du développement des territoires.

Le re-questionnement de l'approche LEADER-DLAL et les difficultés de gestion en France ne doivent pas occulter l'intérêt indiscutable et indiscuté du programme pour les zones rurales depuis les années 1990.

Espérant compter sur votre soutien, je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Monsieur le Député au Parlement européen, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



**Thibaut GUIGNARD**  
Président du GAL de Saint Brieuc  
Président de LEADER France



**Monsieur ANDRIEU Eric**  
Parlement européen  
Bât. Altiero Spinelli  
09G150  
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60  
B-1047 Bruxelles/Brussel

Plœuc-L'Hermitage, le 07 juillet 2019

Monsieur le Député au Parlement européen,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Député au Parlement européen, et de formuler à l'occasion de votre prise de fonction tous mes vœux de réussite pour l'avenir de l'Europe et de nos territoires.

Alors que la programmation européenne 2014-2020 du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural) en France tarde à se déployer et que les négociations pour la programmation 2021-2027 ont déjà commencé, je me permets de vous solliciter au titre de la Fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme LEADER.

Comme vous le savez, LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27000 communes et 26 millions d'habitants). 704 millions d'euros de FEADER y sont consacrés pour la période 2014-2020.

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Ce soutien, particulièrement adapté, est indispensable pour le développement de nos territoires. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux, dans chaque commune, dans chaque village de France.

Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, seuls 22 % des fonds ont été programmés et 7 % ont été payés en France (chiffre ASP du 30 juin 2019). Au dernier classement européen, la France se situe en avant-dernière position devant la Slovaquie en matière de consommation des fonds.

Les conséquences de ce retard sont nombreuses et regrettables : mise en difficulté de porteurs de projets privés de financement, perte d'ingénierie des territoires, perte de crédibilité de la France sur le sujet du développement rural dans cette période de négociation pour les politiques européennes post-2020, dégradation de l'image de l'Europe auprès de nos concitoyens du monde rural...

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques au niveau européen, la mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER et sa poursuite dans les politiques européennes post 2020, demeurent plus que jamais des sujets de préoccupation majeure pour les territoires ruraux.

Aujourd'hui, notre Fédération est le **seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est **un partenaire reconnu** et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Sachez que notre association est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions européennes, nationales (Ministères, Régions de France, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, etc.), régionales et départementales. Nous y défendons, notamment, la simplification des procédures de gestion du programme et une plus grande efficacité du circuit d'instruction et de paiement français.

Dans ce contexte, je souhaitais vous faire part de la nécessité de défendre le programme européen de développement rural LEADER avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement. Une baisse du budget de la PAC – ou un maintien en défaveur du 2<sup>ème</sup> pilier - n'irait pas dans le sens du développement des territoires.

Le re-questionnement de l'approche LEADER-DLAL et les difficultés de gestion en France ne doivent pas occulter l'intérêt indiscutable et indiscuté du programme pour les zones rurales depuis les années 1990.

Espérant compter sur votre soutien, je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Monsieur le Député au Parlement européen, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Thibaut GUIGNARD**  
Président du GAL de Saint Briec  
Président de LEADER France  
06 61 48 02 03  
contact@leaderfrance.fr



**Monsieur BARDELLA Jordan**  
Parlement européen  
Bât. Salvador de Madariaga  
G07034  
1, avenue du Président Robert Schuman  
CS 91024  
67070 Strasbourg Cedex

Plœuc-L'Hermitage, le 07 juillet 2019

Monsieur le Député au Parlement européen,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Député au Parlement européen, et de formuler à l'occasion de votre prise de fonction tous mes vœux de réussite pour l'avenir de l'Europe et de nos territoires.

Alors que la programmation européenne 2014-2020 du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural) en France tarde à se déployer et que les négociations pour la programmation 2021-2027 ont déjà commencé, je me permets de vous solliciter au titre de la Fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme LEADER.

Comme vous le savez, LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27000 communes et 26 millions d'habitants). 704 millions d'euros de FEADER y sont consacrés pour la période 2014-2020.

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Ce soutien, particulièrement adapté, est indispensable pour le développement de nos territoires. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux, dans chaque commune, dans chaque village de France.

Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, seuls 22 % des fonds ont été programmés et 7 % ont été payés en France (chiffre ASP du 30 juin 2019). Au dernier classement européen, la France se situe en avant-dernière position devant la Slovaquie en matière de consommation des fonds.

Les conséquences de ce retard sont nombreuses et regrettables : mise en difficulté de porteurs de projets privés de financement, perte d'ingénierie des territoires, perte de crédibilité de la France sur le sujet du développement rural dans cette période de négociation pour les politiques européennes post-2020, dégradation de l'image de l'Europe auprès de nos concitoyens du monde rural...

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques au niveau européen, la mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER et sa poursuite dans les politiques européennes post 2020, demeurent plus que jamais des sujets de préoccupation majeure pour les territoires ruraux.

Aujourd'hui, notre Fédération est le **seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficiente possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est **un partenaire reconnu** et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Sachez que notre association est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions européennes, nationales (Ministères, Régions de France, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, etc.), régionales et départementales. Nous y défendons, notamment, la simplification des procédures de gestion du programme et une plus grande efficacité du circuit d'instruction et de paiement français.

Dans ce contexte, je souhaitais vous faire part de la nécessité de défendre le programme européen de développement rural LEADER avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement. Une baisse du budget de la PAC – ou un maintien en défaveur du 2<sup>ème</sup> pilier - n'irait pas dans le sens du développement des territoires.

Le re-questionnement de l'approche LEADER-DLAL et les difficultés de gestion en France ne doivent pas occulter l'intérêt indiscutable et indiscuté du programme pour les zones rurales depuis les années 1990.

Espérant compter sur votre soutien, je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Monsieur le Député au Parlement européen, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Thibaut GUIGNARD**  
Président du GAL de Saint Briec  
Président de LEADER France  
06 61 48 02 03  
contact@leaderfrance.fr



**Monsieur BAY Nicolas**  
Parlement européen  
Bât. Wiertz  
00U014  
60, rue Wiertz / Wiertzstraat 60  
B-1047 Bruxelles/Brussel

Plœuc-L'Hermitage, le 07 juillet 2019

Monsieur le Député au Parlement européen,

Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre élection comme Député au Parlement européen, et de formuler à l'occasion de votre prise de fonction tous mes vœux de réussite pour l'avenir de l'Europe et de nos territoires.

Alors que la programmation européenne 2014-2020 du FEADER (Fonds Européen pour l'Agriculture et de Développement Rural) en France tarde à se déployer et que les négociations pour la programmation 2021-2027 ont déjà commencé, je me permets de vous solliciter au titre de la Fédération nationale des territoires ruraux engagés dans le programme LEADER.

Comme vous le savez, LEADER est un programme européen de développement rural qui finance près de 340 territoires de France métropolitaine et d'Outre-mer (soit près de 27000 communes et 26 millions d'habitants). 704 millions d'euros de FEADER y sont consacrés pour la période 2014-2020.

Élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), LEADER est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires.

Ce soutien, particulièrement adapté, est indispensable pour le développement de nos territoires. L'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants sur des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Il contribue également directement à la sensibilisation à la citoyenneté européenne notamment à travers la mesure de coopération entre territoires ruraux. Ce programme est l'incarnation de l'Europe dans nos territoires ruraux, dans chaque commune, dans chaque village de France.

Quatre ans après le début de la programmation européenne 2014-2020, seuls 22 % des fonds ont été programmés et 7 % ont été payés en France (chiffre ASP du 30 juin 2019). Au dernier classement européen, la France se situe en avant-dernière position devant la Slovaquie en matière de consommation des fonds.

Les conséquences de ce retard sont nombreuses et regrettables : mise en difficulté de porteurs de projets privés de financement, perte d'ingénierie des territoires, perte de crédibilité de la France sur le sujet du développement rural dans cette période de négociation pour les politiques européennes post-2020, dégradation de l'image de l'Europe auprès de nos concitoyens du monde rural...

Dans un contexte d'incertitudes politiques et économiques au niveau européen, la mise en œuvre du FEADER et particulièrement de LEADER et sa poursuite dans les politiques européennes post 2020, demeurent plus que jamais des sujets de préoccupation majeure pour les territoires ruraux.

Aujourd'hui, notre Fédération est le **seul réseau dédié pour défendre les fondamentaux de LEADER** (innovation, capitalisation, coopération, démarche ascendante, etc.) et une gestion la plus efficace possible du programme. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est **un partenaire reconnu** et intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites.

Sachez que notre association est régulièrement sollicitée pour participer à des réunions européennes, nationales (Ministères, Régions de France, Association des Maires de France, Association des Maires Ruraux de France, etc.), régionales et départementales. Nous y défendons, notamment, la simplification des procédures de gestion du programme et une plus grande efficacité du circuit d'instruction et de paiement français.

Dans ce contexte, je souhaitais vous faire part de la nécessité de défendre le programme européen de développement rural LEADER avec ses fondamentaux, son modèle, sa méthode de fonctionnement. Une baisse du budget de la PAC – ou un maintien en défaveur du 2<sup>ème</sup> pilier - n'irait pas dans le sens du développement des territoires.

Le re-questionnement de l'approche LEADER-DLAL et les difficultés de gestion en France ne doivent pas occulter l'intérêt indiscutable et indiscuté du programme pour les zones rurales depuis les années 1990.

Espérant compter sur votre soutien, je reste à votre disposition, et vous prie de croire, Monsieur le Député au Parlement européen, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Thibaut GUIGNARD**  
Président du GAL de Saint Briec  
Président de LEADER France  
06 61 48 02 03  
contact@leaderfrance.fr